

"Il s'agit de choisir la bonne méthode pour les négociations avec la C.E.E." dans The Financial Times

Légende: Le 11 juillet 1969, le quotidien anglais The Financial Times définit la stratégie à adopter par le gouvernement britannique en vue des négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Edoardo Martino, EM. EM 175.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/il_s_agit_de_choisir_la_bonne_methode_pour_les_negociations_avec_la_c_e_e_dans_the_financial_times-fr-2dbaa41c-72a9-4841-938f-69d6ab186a90.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Il s'agit de choisir la bonne méthode pour les négociations avec la C.E.E. (Bruxelles, le 23 juillet 1969)

"Financial Times" (11.7.1969)

A présent que la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun se trouve remise à l'ordre du jour, une importante question de principe se pose aux deux partis politiques. Cette question se ramène en fin de compte à l'éternel dilemme avec lequel se trouvent confrontés les gouvernements démocratiques : comment être franc tout en parvenant effectivement à ses fins?

Il est toujours difficile de justifier aux yeux de l'opinion publique une ligne de conduite complexe sans provoquer tant d'irritation et de réactions contraires qu'il devient impossible de progresser. Mais, dans le cas du Marché commun, le dilemme prend des proportions absolument gigantesques, non seulement en raison de la complexité des problèmes mais encore parce qu'il faut tenir compte non pas d'une, mais de sept opinions publiques.

Stratégie à adopter

Cette difficulté a pesé sur les deux dernières tentatives britanniques d'adhésion et c'est elle qui se trouve à présent à la base de la discussion qui se déroule à Whitehall sur le point de savoir quelle est la stratégie adéquate pour la troisième tentative. L'adhésion à la C.E.E. ne se limite pas, et n'a jamais pu se limiter simplement au fait d'apposer une signature au bas du Traité de Rome sans entrer dans les détails ou de négocier une période transitoire pour permettre de surmonter des difficultés d'adaptation.

Cette adhésion implique des calculs sur une large échelle et à long terme, portant sur la politique, la défense et les domaines économiques qui ne sont pas couverts par le Traité de Rome mais qui constituent inévitablement le cadre de toute négociation. Le Gouvernement de M. Macmillan en 1961 et celui de M. Wilson en 1966 avaient estimé que ces questions pouvaient être éludées, ou tout au moins mises de côté. En 1961, les conservateurs réclamaient des ajustements plus nombreux que les travaillistes n'ont estimé adroit d'en demander en 1966, mais sur le plan des principes, la manière d'aborder le problème était la même, à savoir que les négociations devaient être maintenues strictement dans le cadre du Traité de Rome.

Ces deux tentatives ont finalement échoué parce que les questions qui constituaient l'arrière-plan des négociations (particulièrement la politique extérieure et la défense) avaient plus d'importance pour le Général de Gaulle que celles sur lesquelles porte explicitement le Traité de Rome. Deux conclusions tout à fait différentes ont cependant pu être tirées de cet échec.

M. Heath et les conservateurs ont, en gros, conclu que l'erreur fondamentale avait été de ne pas aborder de front les grands problèmes. Selon eux, il aurait fallu les examiner de manière approfondie avec les Six, et en particulier avec la France; en effet, si ces problèmes avaient été résolus, il y aurait eu une volonté politique pour régler les détails terre à terre que sont les préférences existant dans le cadre du Commonwealth et les prix agricoles. Pour les Ministres travaillistes et pour les "Européens" du Foreign Office au contraire, la stratégie adoptée était correcte mais son échec était dû à la présence du Général de Gaulle qui n'était en aucun cas disposé à discuter de problèmes plus larges.

Ces deux positions opposées paraissent à présent s'élever au niveau d'un dogme et joueront probablement un rôle déterminant dans la discussion politique qui se déroulera sur ce point l'année prochaine. M. Heath considère que la bonne manière de procéder consiste à aborder toutes les questions importantes.

Son argumentation, que le départ du Général de Gaulle ne paraît pas avoir modifiée, est que l'on devrait discuter de questions telles que celles de la structure politique de l'Europe à long terme, de l'avenir de l'Otan et de l'éventuelle force européenne de dissuasion, ainsi que du rôle de la livre sterling, avant d'en venir au beurre de Nouvelle-Zélande, à la libre circulation des travailleurs et à tout le reste. Il est permis de supposer qu'il est également disposé, bien qu'il ne l'ait pas dit, à affronter un grand débat sur ces problèmes. Il est très improbable, en effet, que l'on puisse se limiter à en discuter tranquillement dans un cadre purement privé.

Les gouvernements européens ne sont pas un modèle de discrétion et, lorsque des discussions multilatérales ont lieu, ils laissent bien fréquemment se produire des fuites.

Le gouvernement et ses conseillers du Foreign Office sont d'un avis exactement opposé. Selon eux, la Grande-Bretagne devrait forcer l'entrée de la C.E.E. sur la base du Traité de Rome et poser des questions après.

Ils estiment qu'agir autrement serait non seulement inutile, maintenant que le Général de Gaulle a quitté la scène politique, mais encore très dangereux. Cela provoquerait, tant en Grande-Bretagne que sur le continent, un nombre incalculable d'objections et de difficultés nouvelles; cela entraînerait, en outre, une immense perte de temps; enfin, l'argument serait, de toute manière, mieux venu dans la bouche d'un autre que M. Heath, qui a un intérêt évident à retarder les négociations jusqu'au moment où il pourra les conduire lui-même.

Franche explication

Si l'on envisage la question sous l'angle des principes démocratiques, c'est évidemment vers un vaste débat que l'on devrait s'orienter. Mais à première vue, les arguments pratiques sont presque tous en faveur de la discrétion. Ainsi, deux des arguments les plus importants en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. sont la nécessité de ce qu'en langage diplomatique on appelle "maintenir la stabilité en Europe centrale" et celle d'"introduire davantage d'égalité dans les relations avec les Etats-Unis" (...)

Invité par M. Heath mardi, à la Chambre des Communes, à exposer la position actuelle du gouvernement en ce qui concerne les possibilités d'évolution dans le domaine politique en dehors du cadre du Traité de Rome, le Premier Ministre a répondu, comme il le fait toujours, que rien de ce que le gouvernement avait fait "n'impliquait un engagement d'aucune sorte à l'égard d'une Europe fédérée ou confédérée". Il avait manifestement calculé que toute autre réponse aurait provoqué une opposition de la part des gaullistes en France et des nationalistes en Grande-Bretagne.

Les mêmes considérations sont probablement valables en ce qui concerne la défense, avec une complication supplémentaire due au fait que l'aile gauche du parti travailliste est extrêmement méfiante à l'égard de tout ce qui pourrait sembler pouvoir donner à l'Allemagne de l'Ouest accès aux armes nucléaires.

En outre, il existe une objection d'ordre général à l'encontre de toute discussion, au stade actuel, de ces problèmes (et notamment du problème monétaire) : et effet, quels que soient les efforts de la Grande-Bretagne pour les résoudre dans l'optique "européenne", son attitude passée à l'égard des problèmes européens fera que presque tout débat public suscitera forcément des doutes et des revendications dont il sera fait état dans les autres pays européens comme d'une preuve supplémentaire de l'insularité et de la vanité incurables de la Grande-Bretagne.

Il reste cependant qu'une fois prises en considération toutes ces objections pratiques, il y a certainement quelque chose d'erroné dans la doctrine du gouvernement. Tout d'abord, les Six ne vont certainement pas permettre, cette fois, à la Grande-Bretagne d'éluder toutes les difficultés. La faiblesse de l'économie britannique a conduit la Commission, dès 1967, à soulever de nouvelles questions de nature économique et, bien que la Grande-Bretagne ait alors juré qu'elle n'invoquerait pas les dispositions de l'article 108 du Traité de Rome (qui détermine les conditions dans lesquelles les pays membres du Marché commun peuvent bénéficier du concours mutuel en cas de difficultés dans leur balance des paiements), on ne l'a pas crue, elle n'oserait certainement pas réclamer aujourd'hui le bénéfice de ces dispositions.

Ceci étant, il n'est pas concevable que le problème de la livre sterling puisse ne pas être abordé, et même d'une manière approfondie, comme objet de négociations. Il n'est nullement impossible qu'il puisse être résolu par ce moyen, comme l'ont montré les rapports présentés cette semaine par M. Robert Triffin et par le Professeur Carli. Toutefois, la conséquence inévitable en sera, outre une grande perte de temps, qu'il faudra procéder à bien des examens de conscience publics et soulever bien des problèmes que le Ministère des Finances préférerait laisser dans l'ombre.

Par ailleurs, il est possible que personne ne veuille discuter des problèmes de défense; il est certain en tout cas que les divergences qui existent au sein du gouvernement français sur ce point ne semblent pas devoir disparaître avant longtemps. Mais le Gouvernement britannique devrait être disposé à discuter ces problèmes, au cas où le nouveau Gouvernement allemand le désirerait.

Le prix à payer

Cependant, le véritable argument en faveur d'un débat sur toutes ces questions est plus simple, à savoir qu'il est nécessaire de convaincre l'opinion publique britannique que le prix à payer, sur le plan économique, pour faire partie de la Communauté européenne vaut la peine d'être payé. Il paraît plus élevé que lors des précédentes tentatives d'adhésion, ou tout au moins plus difficile à payer, et ce sera là l'argument majeur de ceux qui sont opposés à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Si le gouvernement n'est pas disposé à mettre en évidence avec beaucoup plus de détails les avantages politiques de l'adhésion, il se trouvera, comme ce fut le cas pour le gouvernement Macmillan en 1962, obligé de négocier en ayant une main liée derrière le dos. De plus, si la discussion n'est pas menée en fonction des objectifs à long terme de la Grande-Bretagne dans les domaines politique, militaire et économique, elle sera pratiquement dépourvue de sens.

La question de savoir si un tel débat en Grande-Bretagne implique nécessairement un examen approfondi des questions qui feraient l'objet de négociations avec les Six en vue de l'adhésion ne peut être tranchée que par les Six eux-mêmes. Ils ont leurs propres difficultés et leurs différends, et il n'y a pas de raison pour qu'ils désirent procéder à de longues discussions sur tous les points avant d'accepter la Grande-Bretagne se joigne à eux, pas plus que la discussion n'empêcherait forcément d'entamer des négociations au début de l'année prochaine. Mais, si le Gouvernement britannique a des arguments politiques à faire valoir en faveur de l'adhésion à la Communauté européenne, il doit être prêt à faire admettre aux Six et à l'opinion publique britannique que ce sont effectivement des arguments solides.

(1) Texte réservé à la documentation administrative interne

(2) Londres